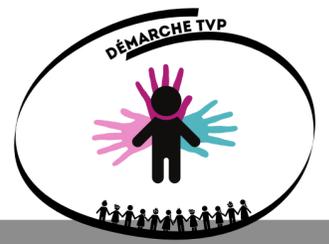


# Entente de service de la démarche TVP

visant à favoriser une **T**ransition positive **V**ers le **P**réscolaire  
 pour les enfants ayant des besoins particuliers nécessitant des adaptations dès la rentrée scolaire



Cette entente vise et autorise les actions suivantes :

## Communiquer

Communication entre la psychoéducatrice impliquée (agente de développement de la première transition et/ou psychoéducatrice de l'équipe-conseil de l'école d'appartenance) et :

- o Les parents\*;
- o Les partenaires externes :
  - Le milieu social (CPE, service de garde, centre d'activités communautaire, etc.);
  - Les membres professionnels et personnes intervenantes externes (psychoéducateur, orthophoniste, ergothérapeute, psychologue, travailleur social, médecin, pédiatre, psychiatre, ergothérapeute, éducateur spécialisée, etc.) impliqués ou ayant été impliqués (CISSSO, privé, communautaire).

## Recueillir des données

Le processus sera déterminé par le comité TVP école et pourrait inclure une ou des actions suivantes :

- Cueillette(s) initiale(s);
- Cueillette(s) exhaustive(s) avec questionnaire développemental (domaines physique et moteur, affectif, langagier, social, cognitif);
- Rencontre avec les parents et partenaires externes;
- Observation et cueillette de données concernant l'enfant dans son milieu (service de garde ou domicile), en collaboration avec un autre membre professionnel du CSSPO (psychologue, psychoéducateur, orthophoniste, etc.);
- Rédaction du portrait développemental de l'enfant par un professionnel du CSSPO.

Les données seront colligées sur une plateforme informatisée sécurisée avec accès restrictifs pour les membres du milieu scolaire impliqués, en fonction des différentes étapes de la démarche.

## Partager les informations

Selon les besoins de l'enfant et les étapes de la prise en charge prioritaires par les membres du comité TVP école, le partage d'informations pourrait inclure une ou des actions suivantes :

- Transmission des données recueillies aux partenaires impliqués (milieu scolaire et partenaires externes);
- Transmission du rapport complet du portrait développemental au comité TVP de l'école d'appartenance, au responsable et aux représentants des comités de services spécialisés du CSSPO. Le parent reçoit le rapport du portrait développemental de son enfant avant la transmission aux membres du personnel scolaire concernés et peut, en cas de désaccord avec des informations s'y trouvant, exiger des rectifications.
- Dépôt au dossier d'aide de l'élève selon les normes du CSSPO;
- Transmission du rapport abrégé à l'équipe-école qui accueillera l'enfant;
- Envoi courriel par l'organisme partenaire (CISSSO, privé) des rapports de membres professionnels externes impliqués ou ayant été impliqués. Partage des rapports des membres professionnels externes à l'équipe scolaire, dépôt dans la plateforme informatisée sécurisée et dépôt au dossier d'aide de l'élève.

*Je comprends que mon consentement peut être retiré en tout temps auprès du membre psychoéducateur impliqué. Ce retrait apportera une planification des adaptations et services pour mon enfant en fonction des données recueillies. Ce consentement est valide pour une durée de 18 mois.*

\* Le terme parent, dans ce formulaire, réfère au titulaire de l'autorité parentale.

### Coordonnées de l'enfant, du ou des parents et signature(s) :

Nom de l'enfant :	DDN :	École d'appartenance :
Nom du parent 1 :	Tel. :	Adresse courriel :
Nom du parent 2 :	Tel. :	Adresse courriel :
Adresse du parent 1 :	Adresse du parent 2 (si différente) :	

Par ma signature, je reconnais comprendre l'information mentionnée dans ce formulaire et j'autorise les actions reliées aux trois volets énumérés ci-dessus (communiquer, recueillir des données, partager les informations). Le CSSPO considère que les titulaires de l'autorité parentale exercent ensemble leur responsabilité décisionnelle à l'égard de leurs enfants et qu'ils décident ensemble de toutes les questions relatives à l'éducation, à la santé et au bien-être de ces derniers, y compris, notamment les questions scolaires et les activités parascolaires. À cet effet, le CSSPO considère que le titulaire de l'autorité parentale qui signe le présent formulaire le fait au nom et avec l'accord de l'autre titulaire de l'autorité parentale de l'enfant concerné.

Signature du parent 1    Date    Signature du parent 2    Date

### Coordonnées du membre professionnel impliqué ayant soutenu le parent dans cette démarche (s'il y a lieu) ou de la personne intervenante pivot (partenaire externe CISSSO).

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse courriel : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Organisme : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

### Coordonnées et signature du milieu social (CPE, garderie, centre d'activités, etc.) visé par l'entente (s'il y a lieu) :

Nom du milieu social :	Tel. de la personne à contacter :
Nom de la direction :	Adresse courriel de la personne à contacter :
Nom de l'éducateur(trice) :	Adresse civique :
Nom de l'accompagnateur(trice) (s'il y a lieu) :	Fréquente ce milieu depuis l'âge de :

Signature de la direction    Date    Signature de l'éducateur(trice) (si différente)    Date

### Coordonnées de la psychoéducatrice agente de développement de la première transition du CSSPO

Judith Lavigne  
 lavignej@csspo.gouv.qc.ca

La prise en charge de la démarche de la première transition peut se faire par la psychoéducatrice/agente de développement de la première transition du CSSPO ou par le membre psychoéducateur de l'équipe-conseil du CSSPO associé à l'école d'appartenance de l'enfant. Les actions autorisées par cette démarche sont octroyées à l'équipe de membres psychoéducateurs (transition et équipe-conseil primaire) ainsi qu'aux autres membres professionnels du CSSPO qui seront impliqués dans cette démarche.